

# ASSURANCE SUR LES CARTES DE CRÉDIT – SOMMAIRE

## Fournie par la TD, Compagnie d'assurance habitation et auto

Couvertures d'assurance offertes par la carte de crédit Mastercard<sup>MD</sup> récompenses MBNA World Elite<sup>MD</sup>

Assurance-achats et protection de garantie prolongée  
Indemnités en cas de location de véhicule

### Le présent sommaire du produit représente une source importante d'information.

Le texte qui suit offre un aperçu des caractéristiques et des avantages des couvertures d'assurance offertes par votre carte Mastercard récompenses MBNA World Elite. Les modalités des couvertures d'assurance figurent dans votre *certificat d'assurance* (le « *certificat* ») et les contrats collectifs de base qui régissent votre couverture. Tous les termes clés sont en italiques et sont définis dans votre *certificat*.

[Vous pouvez consulter le certificat](https://www.mbna.ca/fr/cartes-de-credit/avantages-pour-titulaires-mastercard/) (<https://www.mbna.ca/fr/cartes-de-credit/avantages-pour-titulaires-mastercard/>) pour obtenir de plus amples renseignements sur les couvertures d'assurance offertes par la carte Mastercard récompenses MBNA World Elite.

ASSUREURS	DISTRIBUTEUR	ADMINISTRATEURS
<p><b>TD, Compagnie d'assurance-vie</b> <b>(« TD Vie »)</b> P.O. Box 1 TD Centre Toronto (Ontario) M5K 1A2 Tél. : 1-888-788-0839</p> <p>TD Vie est inscrite auprès de l'<u><a href="http://www.lautorite.qc.ca">Autorité des marchés financiers</a></u> (<a href="http://www.lautorite.qc.ca">www.lautorite.qc.ca</a>) (l'« AMF » ou l'« Autorité ») sous le numéro de client : 2000444011.</p> <p><b>Compagnie d'assurance habitation et auto TD</b> P.O. Box 1 TD Centre Toronto (Ontario) M5K 1A2 Tél. : 1-866-361-2311</p> <p>Compagnie d'assurance habitation et auto TD est inscrite auprès de l'AMF sous le numéro de client : 2000471829</p>	<p><b>La Banque Toronto-Dominion</b> (désignée ci-après comme « MBNA », une division de La Banque Toronto-Dominion) P.O. Box 1 TD Centre Toronto (Ontario) M5K 1A2 Tél. : 1-800-983-8472</p>	<p><b>Gestion Global Excel inc.</b> <b>(« Global Excel »)</b> 73, rue Queen Sherbrooke (Québec) J1M 0C9 Tél. : 1-866-520-8827 ou +1-519-742-9356</p>

## Renseignements généraux que vous devez savoir

---

Les renseignements suivants s'appliquent à **toutes les couvertures d'assurance** offertes par la carte Mastercard récompenses MBNA World Elite, à moins d'indication contraire :



**Traitement des plaintes** : Pour obtenir de plus amples renseignements sur la politique de traitement des plaintes et la façon de déposer une plainte, veuillez *vous* rendre à la page Service à la clientèle : Trouvez la meilleure solution possible à l'adresse : <https://www.tdassurance.com/service-a-la-clientele/la-resolution-de-problemes>.



**Fausse déclaration** : Lorsque *vous* faites affaire avec l'*assureur*, vos réponses doivent être exactes et exhaustives en tout temps. L'*assureur* ne réglera pas une demande de règlement si *vous*, une personne assurée aux termes de *votre certificat* ou toute personne agissant pour *votre* compte, faites une fausse déclaration, tentez de tromper l'*assureur* ou de l'induire en erreur ou faites une déclaration ou soumettez une demande de règlement frauduleuse ou fausse.



**Annulation** : Il est entendu que les couvertures d'assurance sont annulées à la date de fermeture du compte de carte de crédit. Si, à tout moment, *vous* ne voulez pas ces couvertures d'assurance, *vous* pouvez décider de ne pas les utiliser ou de communiquer avec *votre* fournisseur de carte de crédit afin de demander une autre carte de crédit assortie de couvertures d'assurance différentes.



**Coût** : *Votre* carte Mastercard récompenses MBNA World Elite comporte des frais annuels exigés par *votre* fournisseur de carte de crédit. Aucuns autres frais ne seront portés au compte en raison des couvertures d'assurance fournies par la carte Mastercard récompenses MBNA World Elite.



**Demandes de règlement** : *Vous* devrez présenter *votre* demande de règlement à *notre administrateur* en composant le 1-866-520-8827 en respectant les délais en vigueur suivant la date à laquelle le ou les événements assurés ont eu lieu :

- **Assurance-achats et protection de garantie prolongée**
  - 30 jours; se reporter à l'article Dispositions générales de la partie 4 sous la rubrique « Avis de sinistre » pour obtenir de plus amples renseignements
- **Indemnités en cas de location de véhicule**
  - Immédiatement; se reporter à l'article Dispositions générales de la partie 1 pour obtenir de plus amples renseignements

Dès que *nous* aurons approuvé la demande de règlement, *nous vous* en informerons, et le paiement sera effectué dans les 60 jours qui suivent. En cas de refus de la demande de règlement, *nous vous* informerons des motifs du refus dans les 60 jours qui suivent. *Vous* pouvez en appeler de cette décision en soumettant de nouveaux renseignements à *notre administrateur*. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez *vous* reporter à l'article sur les demandes de règlement applicable (se reporter à la liste ci-dessus) de *votre certificat*.

## Renseignements généraux que vous devez savoir



### Admissibilité :

Couverture	Qui est admissible?	Autres critères d'admissibilité
<b>Assurance-achats et protection de garantie prolongée</b>	<i>Titulaire de carte principal</i> <i>Utilisateur autorisé</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Si la <i>personne assurée</i> porte au <i>compte</i> le coût total des biens personnels assurés; ou</li> <li>▪ Si la <i>personne assurée</i> achète un bien personnel assuré au moyen d'un chèque d'accès émis dans le cadre du <i>compte</i>.</li> </ul>
<b>Véhicule de location</b>	<p><b>Indemnités d'assurance-collision sans franchise :</b> <i>Titulaire de carte principal</i></p> <p><b>Indemnités en cas de décès et de mutilation par un accident de véhicule de location :</b> <i>Titulaire de carte principal</i> <i>Conjoint du titulaire de carte principal</i> <i>Enfants à charge du titulaire de carte principal</i> Père, mère, beau-père, belle-mère, sœur ou frère lorsqu'il <i>occupe</i> le <i>véhicule de location</i> en même temps que le <i>titulaire de carte</i></p> <p><b>Indemnités pour effets personnels en cas de location de véhicule</b> <i>Titulaire de carte principal</i> <i>Conjoint du titulaire de carte principal</i> Enfants, père, mère, beau-père, belle-mère, sœur ou frère lorsqu'il voyage avec le <i>titulaire de carte</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les indemnités s'appliquent si le <i>titulaire de carte</i> conclut un contrat de location non renouvelable pour un <i>véhicule de location</i> pour une période de location totale maximale de trente et un (31) jours (sous réserve des exclusions et des limites)</li> <li>▪ Le <i>véhicule de location</i> doit être conduit par le <i>titulaire de carte</i> ou une autre personne autorisée aux termes du contrat de location.</li> </ul>

**Note :** Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez *vous reporter* à la rubrique « Admissibilité » et/ou à la définition du terme « *personne assurée* » de chaque *certificat*.

## Assurance-achats et protection de garantie prolongée

Établie par Compagnie habitation et auto TD aux termes de la police collective TDGV012 (la « police ») en faveur de MBNA, une division de La Banque Toronto-Dominion (le « titulaire de la police »). Global Excel offre des services de réclamations et d'aide aux termes de la police collective.

### Qu'est-ce qui est compris dans la présente assurance?

L'assurance-achats offre une protection contre le vol d'articles personnels que la *personne assurée* a achetés et les dommages qu'ils subissent dans la mesure où ces articles ne sont pas autrement assurés. Si l'article est volé ou endommagé, il sera soit réparé, soit remplacé, ou son prix d'achat (taxes en sus) sera remboursé et ce, à la seule appréciation de l'assureur.

### Protection de garantie prolongée

La protection de garantie prolongée s'applique si le coût total d'un article est porté à la carte Mastercard récompenses MBNA World Elite.

### Les indemnités offertes

Avantages	Indemnité maximale payable
Assurance-achats	Couvre de nouveaux articles admissibles que <i>vous</i> achetez au moyen de <i>votre</i> carte Mastercard récompenses MBNA World Elite s'ils sont volés ou endommagés dans les 90 jours suivant l'achat.
Garantie prolongée	Couvre de nouveaux articles admissibles que <i>vous</i> achetez au moyen de <i>votre</i> carte Mastercard récompenses MBNA World Elite. Si l'article est assorti d'une <i>garantie du fabricant</i> en vigueur au Canada, <i>vous</i> pourriez avoir droit de doubler la période de garantie jusqu'à concurrence d'un an.

### Limites et exclusions

#### Assurance-achats :

La présente assurance comprend des limites et des exclusions. Les articles suivants ne sont pas assurés :

- les chèques de voyage, l'argent (les billets ou les pièces de monnaie), les billets, les lingots, les traites bancaires, les titres négociables ou d'autres biens numismatiques;
- les documents;
- les animaux ou les plantes vivantes;
- les achats par commande postale jusqu'à leur livraison au titulaire de carte et leur l'acceptation par celui-ci;
- les balles de golf;
- les automobiles, les bateaux à moteur, les avions, les motocyclettes, les scouteurs, les souffleuses à neige, les tondeuses avec siège, les voiturettes de golf, les tracteurs à pelouse, les remorques ou tout autre véhicule motorisé ou leurs pièces ou accessoires respectifs;
- les ordinateurs, les logiciels, leurs pièces et leurs accessoires (considérés collectivement comme un seul article). L'assurance applicable à chaque article se limite à 500 \$ par perte;
- les bijoux et les objets d'art sont considérés comme un seul article (considérés collectivement comme un seul article). L'assurance applicable à chaque article se limite à 500 \$ par perte;
- le plafond cumulatif total viager applicable est de 60 000 \$ par *compte*;
- Vous* aurez le droit de recevoir au plus le prix d'achat (taxes en sus) de l'article assuré, comme il figure sur le reçu de vente *Mastercard*.

#### Garantie prolongée :

La présente assurance comprend des limites et des exclusions. Les articles suivants ne sont pas assurés :

- les articles usagés;
- tous autres véhicules motorisés ou leurs pièces ou accessoires respectifs;
- La garantie prolongée s'applique aux pièces et/ou aux coûts de la main-d'œuvre qui découlent d'un bris mécanique ou d'une panne de l'article assuré, ainsi qu'à toute autre obligation expressément assurée aux termes de la garantie du fabricant d'origine qui est valide au Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez *vous* reporter à la Partie 4 – Certificat d'assurance – Assurance-achat et garantie prolongée de *votre certificat*.

## Véhicule de location

Établie par Compagnie habitation et auto TD et TD Vie aux termes de la police collective TGV009 (la « police collective ») en faveur de MBNA, une division de La Banque Toronto-Dominion (le « titulaire de la police »). Global Excel offre des services de réclamations et d'aide aux termes de la police collective.

### Qu'est-ce qui est compris dans la présente assurance?

Vous êtes assuré à l'égard de ce qui suit :

Les indemnités d'assurance-collision sans franchise, y compris :

1. les dommages causés à *vo*tre véhicule de location;
2. le vol de *vo*tre véhicule de location ou de ses pièces ou accessoires respectifs;
3. les frais demandés par l'agence de location pour la perte de jouissance valide pendant la réparation de *vo*tre véhicule de location; et
4. les frais raisonnables et habituels de remorquage de *vo*tre véhicule de location jusqu'aux installations les plus près.

**Note :** Cette protection n'offre aucune forme d'assurance contre les dommages matériels subis par l'automobile d'un tiers ni d'assurance responsabilité contre les blessures corporelles.

Les indemnités en cas de décès et de mutilation par un accident de véhicule de location : si une *personne assurée* subit une *blessure corporelle accidentelle*.

Les indemnités pour effets personnels en cas de location de véhicule : en cas de vol de vos effets personnels ou les dommages qu'ils subissent au moment où ceux-ci sont en transit ou dans un hôtel ou un autre bâtiment, dans le cadre d'un voyage effectué avec le *véhicule de location* pour la durée d'une période de location admissible.

### Les indemnités offertes

Indemnités	Indemnité maximale payable	
<b>Indemnités d'assurance-collision sans franchise (ACF)</b>	Le montant de l'indemnité correspondra au coût de la réparation ou du remplacement de <i>vo</i> tre <i>véhicule de location</i> endommagé ou volé, moins le montant ou la partie de la perte qui est absorbé, annulé ou payé par l'agence de location de véhicules, par son assureur ou l'assureur d'un tiers.	
<b>Indemnités en cas de décès et de mutilation par un accident de véhicule de location*</b>	<b>Titulaire de carte</b>	<b>Personne assurée</b>
• Perte de la vie	200 000 \$	20 000 \$
• Perte des deux mains et des deux pieds	200 000 \$	20 000 \$
• Perte d'un pied ou d'une main et perte totale de la vue d'un œil	200 000 \$	20 000 \$
• Perte totale de la vue des deux yeux	200 000 \$	20 000 \$
• Perte d'une main et d'un pied	200 000 \$	20 000 \$
• Perte de la parole ou de l'ouïe	200 000 \$	20 000 \$
• Perte d'une main ou d'un pied	100 000 \$	10 000 \$
• Perte totale de la vue d'un œil	100 000 \$	10 000 \$
• Perte de la parole	100 000 \$	10 000 \$
• Perte de l'ouïe	100 000 \$	10 000 \$
• Perte du pouce et de l'index de la même main	50 000 \$	5 000 \$
<b>Indemnités pour effets personnels en cas de location de véhicule</b>	L'indemnité maximale pendant la période de location est de 1 000 \$ par <i>personne assurée</i> . Le total des indemnités pour chaque période de location se limite à 2 000 \$ par <i>compte</i> .	

**\*Note** : Cette protection n'offre aucune forme d'assurance contre les dommages matériels subis par l'automobile d'un tiers ni d'assurance responsabilité contre les blessures corporelles. L'indemnité maximale totale payable par compte est de 300 000 \$ par accident.

### **Limites et exclusions**

La présente assurance comprend des limites et des exclusions. *Nous* ne verserons aucune indemnité si la demande de règlement découle directement ou indirectement d'un ou de plusieurs des facteurs suivants :

- Dommages
- Violation du contrat de location
- Actes intentionnels
- Intoxication
- Maladie
- Complications médicales
- Drogues ou empoisonnement
- Commerce illégal
- Infraction criminelle
- Utilisation en dehors des voies publiques
- Guerre ou insurrection
- Confiscation
- Saisie ou destruction
- Suicide

### **Indemnités d'assurance-collision sans franchise**

La présente assurance contient des limites et des exclusions.

- *Vous* devez refuser les indemnités d'assurance-collision sans franchise offertes par l'agence de location d'automobiles. Si l'agence de location d'automobiles n'offre pas cette assurance, alors aucune indemnité au chapitre de l'assurance-collision sans franchise ne peut être obtenue aux termes du présent *certificat*.
- Le plafond cumulatif des indemnités d'assurance-collision sans franchise est de 65 000 \$ par *compte*.
- La présente assurance ne couvre pas les véhicules de location loués dans les faits pour une période de plus de trente et un (31) jours.
- La présente assurance ne paie pas le coût de l'assurance offerte par l'agence de location d'automobiles ou achetée par l'intermédiaire de celle-ci, même si ce coût est obligatoire ou est inclus dans le prix de la location du véhicule.
- Les véhicules suivants ne sont pas assurés :
  - les fourgonnettes
  - les camions
  - les autocaravanes ou les remorques
  - les véhicules hors route
  - les motocyclettes, les cyclomoteurs ou les vélomoteurs
  - les véhicules de luxe ou spéciaux
  - les véhicules de plaisance
  - les véhicules de location à long terme

### **Effets personnels en cas de location de véhicule**

La présente assurance contient des limites et des exclusions. Elle exclut l'argent, les lingots, les traites bancaires, les valeurs mobilières, d'autres biens numismatiques, les billets ou les documents. Les ordinateurs, les logiciels et les téléphones cellulaires ne sont pas assurés. Les indemnités ne sont pas versées si la perte découle d'une *disparition inexplicable*.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez *vous* reporter à la Partie 1 – Certificat d'assurance – Indemnités en cas de location de véhicule de votre certificat.



# ASSURANCE SUR LES CARTES DE CRÉDIT – SOMMAIRE

Fournie par American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride



## Ce sommaire contient des informations importantes

Ce sommaire a pour but de fournir un aperçu des caractéristiques et des avantages des couvertures d'assurance (« Couverture ») fournies par la carte Mastercard World Elite récompenses MBNA.

ASSUREUR	TITULAIRE DE LA POLICE/DISTRIBUTEUR
 <b>ASSURANT®</b> <b>American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride*</b> <i>*Exploitée au Canada sous la dénomination sociale Assurant®†</i> <b>5000, rue Yonge, bureau 2000 Toronto (Ontario) M2N 7E9 Tél. : 1-877-654-7511</b>  Numéro de client de l'assureur auprès de l'Autorité des marchés financiers : 2000979997 Site Web de l'Autorité des marchés financiers : <a href="http://lautorite.qc.ca">lautorite.qc.ca</a>	 <b>La Banque Toronto-Dominion</b> (désignée par « MBNA », une division de la banque Toronto-Dominion) <b>P.O. Box 1, TD Centre Toronto (Ontario) M5K 1A2</b>

### Qui est admissible à cette Couverture?

Le titulaire de carte principal d'une carte Mastercard World Elite récompenses MBNA qui est une personne physique résidant au Canada.

### Qui est assuré au titre de la Couverture?

Titulaire de carte (« vous », « votre » et « vos ») : Titulaire de carte principal et tout titulaire de carte supplémentaire étant une personne physique résidant au Canada à qui une carte Mastercard World Elite récompenses MBNA a été émise et dont le nom apparaît sur la carte.

### Quel est le coût de la Couverture?

Des frais annuels sont facturés pour la carte Mastercard World Elite récompenses MBNA par le fournisseur de la carte. Aucuns frais additionnels ne seront facturés pour la couverture d'assurance fournie avec la carte



Mastercard World Elite récompenses MBNA.

## À quoi sert la Couverture?

Cette Couverture est un produit d'assurance collective qui couvre les sinistres occasionnés par les événements soudains et imprévisibles (veuillez consulter l'attestation d'assurance pour connaître tous les détails) :

	Admissibilité	Indemnités**	Exclusions/Restrictions
<b>Assurance appareils mobiles</b>	<p><b>Lorsque vous achetez un appareil mobile admissible n'importe où dans le monde :</b></p> <p>(1) vous devez <u>porter</u> à votre carte Mastercard World Elite récompenses MBNA :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• au moins 75 % du coût total de l'appareil mobile;</li><li>• toute partie du coût total qui doit être payée à l'avance et tous les paiements de facture sans fil mensuels si vous financez le solde du coût total au moyen d'un forfait sans fil; <b>ou</b></li><li>• tous les paiements de facture sans fil mensuels si vous financez le coût total au moyen d'un forfait sans fil; <b>et</b></li></ul> <p>(2) <u>pendant</u> la période de couverture :</p> <p>(a) votre appareil mobile est perdu, volé ou subit une défaillance mécanique ou des dommages accidentels;</p> <p>(b) vous obtenez l'approbation de l'assureur avant de procéder à la réparation ou au remplacement de l'appareil mobile.</p>	<p>Remboursement correspondant au moins élevé du:</p> <p>(1) coût de réparation de l'appareil mobile; ou</p> <p>(2) coût de remplacement de l'appareil mobile sans dépasser la valeur dépréciée de l'appareil mobile, moins la franchise applicable</p> <p>Montant maximal : 1 000 \$</p>	<p><b><u>Ne sont pas couverts :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• les accessoires</li><li>• les piles</li><li>• les appareils mobiles achetés aux fins de revente, d'usage professionnel ou commercial</li></ul> <p><b>Nombre maximal de demandes de règlement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 1 demande de règlement par période ininterrompue de 12 mois</li><li>• 2 demandes de règlement par période ininterrompue de 48 mois</li></ul> <p><b>Aucune indemnité ne sera versée si vous avisez l'assureur après que l'appareil mobile a été réparé ou remplacé.</b></p>

*\*\*Les indemnités sont en complément de toute autre assurance, indemnisation, garantie ou couverture valable applicable ou tout autre régime de remboursement en vertu desquels vous êtes couvert.*

## Comment puis-je présenter une demande de règlement?

Immédiatement après avoir pris connaissance d'un sinistre ou d'un événement pouvant donner lieu à un sinistre en vertu de la Couverture, avisez l'assureur. On vous enverra un formulaire de demande de règlement.

Les indemnités seront versées à la réception d'une preuve de sinistre écrite complète pourvu que l'avis de sinistre soit fourni au plus tard 90 jours après la date du sinistre et que la preuve du sinistre soit fournie au plus tard 1 an après la date du sinistre. Dans le cas où votre demande de règlement est refusée, vous aurez 3 ans pour intenter une poursuite judiciaire.

## Comment les indemnités sont-elles versées?

Les indemnités vous sont directement versées.



### **Que dois-je faire si j'ai une plainte?**

Pour connaître la marche à suivre pour présenter une plainte, vous pouvez communiquer avec l'assureur en composant le **1-877-654-7511** ou en visitant son site Web à l'adresse : [www.assurant.ca/fr-ca/traitement-des-plaintes](http://www.assurant.ca/fr-ca/traitement-des-plaintes)

### **Quand la Couverture prend-elle fin?**

La Couverture prend fin automatiquement dès que la police est résiliée, que votre compte de carte de crédit est annulé ou fermé, que vos privilèges de crédit sont suspendus ou révoqués ou que vous cessez d'être admissible à la Couverture.

### **Puis-je annuler la Couverture?**

À tout moment, si vous ne voulez pas la couverture d'assurance, vous pouvez décider de ne pas l'utiliser ou de communiquer avec votre fournisseur de carte de crédit pour demander une autre carte de crédit avec d'autres couvertures d'assurance.

### **D'autres questions?**

Les modalités intégrales de la Couverture sont énoncées dans l'attestation d'assurance disponible en ligne à : [Cardbenefits.assurant.com/docs/default-source/MBNA/MBNA\\_RewardsWorldElite\\_Cert.pdf](http://Cardbenefits.assurant.com/docs/default-source/MBNA/MBNA_RewardsWorldElite_Cert.pdf)